FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Komprimat B-oil

FS3025

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 06-oct.-2014 **Date de révision :** 08-avr.-2025 **Numéro de révision:** 3.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Komprimat B-oil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant, Lubricating oil for hydraulic equipment

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le réglement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Mentions de danger spécifiques de l'UE EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (≥ 0.1%)
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) (≥ 0.1%)
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé à une concentration qui exige leur prise en compte selon la directive de la CE.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene 68411-46-1	270-128-1	<= 1%	Repr. 2 (H361f)	-	-	-	01-2119491299-23

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene 68411-46-1	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration ≥ 0.1% (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de symptômes. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Se laver les mains après manipulation.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter un médecin en cas de symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Ingestion Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

Effets retardés Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse résistant à l'alcool, Jet d'eau (brouillard)

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'eclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers In case of fire, remove the endangered containers and bring to a safe place, if this can be done safely. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représent pas de risques personnels.

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu As in any fire, wear self-contained breathing apparatus and full protective gear (EN 469)

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représent pas de risques personnels. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Équipement de protection individuel, voir section 8
Voir Section 12 pour plus d'informations

Conseils à destination des secouristes. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Tenir à l'écart des cours d'eau. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger. Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Store in suitable labeled containers. Eviter le rejet dans l'environnement. Conserver à des températures comprises entre 4 °C et 40 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet
Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition
Aucun(e) connu(e).

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:
DNEL Long term Oral 0.05 mg/kg bw/day General population - Systemic
DNEL Long term Inhalation 0.08 mg/m³ General population - Systemic
DNEL Long term Dermal 0.22 mg/kg bw/day General population - Systemic
DNEL Long term Inhalation 0.31 mg/m³ Workers - Systemic
DNEL Long term Dermal 0.44 mg/kg bw/day Workers - Systemic

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adaptée.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:. lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau Vêtements à manches longues.

Protection des mains Gants imperméables Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration: < 1 hour - Épaisseur: 0.17 mm (EN 374)

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Recommended: Boiling point > 65 °C: A1; Boiling point < 65 °C: AX1; Hot material: A1P2. Gas and combination filter cartridges should comply with the European standard EN14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Transparent, Jaune
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	*Valeurs*
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	> 200 °C / > 392 °F
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 250 °C / > 482 °F [ASTM D92] (open cup)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible > 300 °C / 572 °F
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	Sans objet
Viscosité cinématique	40°C (104°F): 32 mm2/s (32 cSt) [ASTM D 445] 100°C (212°F): 7 mm2/s (7 cSt) [ASTM D 445]
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Sans objet
Pression de vapeur	<0.01 kPa (<0.075006 mm Hg)
Densité	0.92 g/cm³ [15°C (59°F)] [ASTM D 4052]
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter
Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux
aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucun effet important ou danger critique.
Contact oculaire	Aucun effet important ou danger critique.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique.

DL50 orale
DL50 cutanée

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene		100: 96 h Danio rerio mg/L LC50 static		

12.2. Persistance et dégradabilité

OECD 301B Facilement biodégradable (> 60 % après 28 jours)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene:
BCF: 1730
Potentiel de bioaccumulation Élevé(e)

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene	LogPow 5.1

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination. Éliminer conformément aux réglementations locales.
No de déchet suivant le CED	13 01 12* (readily biodegradable hydraulic oils)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)
Dir. 98/24/CE
Dir. 2000/39/CE (OEL)

Dir. 2008/98/EC (on waste)
Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende
EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008
La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données
www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 06-oct.-2014

Date de révision : 08-avr.-2025

Numéro de révision: 3.0

Remarque sur la révision:
Motif de la révision Update productname

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité